

Compte-rendu du conseil d'école du 05/11/2020

Heure d'ouverture de séance : 17h.

Désignation du secrétaire de séance : les parents d'élèves partagent la prise de note.

Présents

Pour l'Administration :

Nathalie Maginot-France (Directrice), Michel Villegas (Proviseur), Isabelle Anelone (DAF)

Pour les représentants des parents d'élèves élus au conseil d'École :

Ronan Diot, Julie Wei Normand, Michelle Hemsin, Nolwen Vaudry, Aude Mialon, Jose Dias de Barros, Jennifer Orsolle.

Pour les enseignants :

David Berizzi, Marie-Sylvie Yen-Pon, Shuting Sai, Frédérique Pavé, Béatrice Fourcade, Guillaume Palis, Karin Ardisson, Nathalie Lefevre, Tao Zhu, Catherine Laurent, Fei Guo-Vigne, Anouk Hei.

Excusés

M. Pavé (Proviseur adjoint), Mme Mattossi (IEN), Mme Brillet (enseignante).

Ce conseil d'école revêt un format inhabituel en raison de l'impossibilité pour les parents d'élèves d'être présents physiquement. Il se déroule donc en format hybride présentiel/visio-conférence. Certains parents n'ont pas réussi à se connecter.

1. Bilan de la rentrée scolaire

1.1. Evolution des effectifs et du nombre de classes

Mme Maginot présente le bilan de la rentrée et fait un point sur les effectifs par rapport aux demandes d'inscription de juin.

Évolution des effectifs et du nombre de classes

Juin 2020	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Nombre d'élèves	77	169	112
Nombre de classes envisagées	4	8	5
Moyenne par classe	19,25	21,12	22,4
Septembre	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Nombre d'élèves	74	190	120
Nombre de classes envisagées	4	9	5
Moyenne par classe	18,5	21	24
Novembre	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Nombre d'élèves	105	215	133
Nombre de classes envisagées	5	9	6
Moyenne par classe	21	23,8	22,19

En juin pour le cycle 1, il y avait 77 demandes d'inscriptions donc il était prévu d'ouvrir 4 classes. En septembre, 74 enfants ont fait leur rentrée dans ces 4 classes. En novembre, 105 enfants étaient inscrits et 12 se trouvaient sur liste d'attente. Une 5ème classe a alors été ouverte mais 6 désistements ont été constatés. Il y a eu un aménagement des locaux et un personnel recruté pour une classe aujourd'hui incomplète. Avec l'accord de certains parents, des enfants vont basculer depuis d'autres classes afin de rééquilibrer les effectifs. Le LFIP regrette que les parents, qui avaient inscrits leur enfant sur liste d'attente, n'aient pas informé l'établissement de leur changement de choix.

Question 20 : Pourquoi y a-t-il eu une ouverture si tardive d'une classe de maternelle ?

> Il y a nécessité d'adapter la structure au plus juste des effectifs constatés pour une maîtrise des dépenses. Inscriptions et arrivées au compte-goutte des élèves. Nécessité de restructuration des locaux et de recrutement.

En juin pour le cycle 2, il y avait 169 demandes d'inscription pour 8 classes. En septembre, 190 élèves ont fait leur rentrée avec une moyenne de 21 enfants par classe. Une 9ème classe a été ouverte dès la rentrée. En novembre, les effectifs se sont élevés à 215.

En juin pour le cycle 3, il y avait 112 demandes d'inscriptions donc il était prévu d'ouvrir 5 classes. En septembre, 120 enfants ont fait leur rentrée dans ces 5 classes puis une 6ème a ouvert avec le recrutement d'une professeure des écoles présente en Chine. En novembre, 133 enfants étaient inscrits.

1.2. Nouvelles mesures

Pour répondre aux exigences sanitaires de nouvelles mesures ont été prises par le lycée :

- Formation par les infirmières et le responsable de gestion de tous les personnels enseignants et assistantes ;
- Pas d'accès aux personnes extérieures à l'établissement sauf cas particulier ;
- Contrôle systématique de la température et de l'état de santé (déclaration préalable de santé) pour le personnel et les élèves ;

- Déclaration de localisation en cas de déplacement du personnel et des familles à renseigner et mettre à jour dans EDUKA ;
- Remontée quotidienne des informations aux autorités ;
- Port du masque à partir du CP en intérieur et extérieur si la distanciation physique n'est pas rendue possible ;
- Réorganisation des repas ;
- Récréation dans des espaces séparés et réorganisation de la pause méridienne ;
- Pas de projets inter-niveaux pour éviter les contaminations croisées ;
- Désinfection des locaux plus poussée et des matériels ;
- Mesures spécifiques pour la maternelle :
 - Examen de santé obligatoire ;
 - Dispositions particulières pour l'installation de toilettes et dorts attenants à chaque classe (ce qui a réduit la capacité d'accueil), d'autres travaux sont prévus en fin d'année ;
 - Repas pris dans les classes avec du matériel particulier, qui a été commandé : gobelets, armoires pour gobelets. Ceci est obligatoire pour éviter la fermeture complète des classes de maternelle ;
 - Recrutement d'une auxiliaire-puéricultrice, qui prend en charge le contrôle de la température, gère les absences, passe dans les classes pendant le repas ou la sieste, vient en renfort à l'infirmerie pour des petits soins pendant la pause méridienne, prend également en charge le protocole sanitaire pour les maternelles (nettoyage avant et après chaque repas, nettoyage aux UV des salles de classe de façon à être aux normes auprès des autorités), s'occupera des visites médicales au 3ème trimestre.
 - Si les parents ont des remarques ou des observations, ils peuvent lui en faire part.

2. Information des services

2.1. Protocole sanitaire et maladies contagieuses

La parole est donnée à Mme Stievenard.

A) Protocole sanitaire : l'école doit reporter chaque jour les absences et leur motif (personnel ou maladie). Si un enfant est absent, les parents doivent prévenir son enseignant, le secrétariat du lycée (Mme Catherine Huang), l'infirmerie et le cas échéant l'auxiliaire-puéricultrice. Si un enfant présente des symptômes listés dans la déclaration quotidienne de santé, il reviendra à l'école 48h après la fin des symptômes.

Il faut veiller au motif déclaré pour justifier l'absence en cas de maladie car cela a des conséquences (déclarer un état fébrile signifie avoir de la fièvre). En cas de doute, il est recommandé de contacter l'infirmerie. La meilleure prévention contre le COVID reste le port du masque et le lavage des mains.

La saison de la gastro-entérite a commencé donc l'importance du lavage des mains est encore une fois rappelé.

Deux salles d'isolement (et deux WC dédiés) existent car il y a obligation d'isoler en cas de température supérieure à 37,3° (une salle pour les enfants de maternelle, une autre pour les adultes et enfants de l'élémentaire et du secondaire).

B) recommandations :

- les parents doivent veiller à la mise à jour du portail EDUKA pour les informations suivantes :
 - le numéro de téléphone puisqu'il s'agit du principal moyen de communication pour l'infirmerie ;
 - les vaccinations notamment l'obligation du DTP, les infirmières vérifieront si les vaccinations des

élèves sont à jour et préviendront les parents.

- les enfants qui ont un traitement peuvent apporter leurs médicaments à condition de fournir une ordonnance (ils ne peuvent s'auto-médicamenter). En l'absence d'ordonnance les médicaments sont confisqués. L'ordonnance et les médicaments sont à déposer le matin à l'infirmerie en début de journée.
- L'infirmerie manque de pantalon stretch en taille 5-10 ans.

C) Maladies contagieuses : un nouveau protocole sera mis en place avec l'obligation d'avertir l'école. En plus d'un certificat médical diagnostiquant la maladie, il faudra fournir un "certificat de retour à l'école", que délivre l'hôpital "Cui Ge Zhuang" (à côté de la WAB). Un document d'information est en cours de préparation et sera envoyé aux parents après les vacances.

2.2. Questions des parents

Question 23 : *Des enfants sont levés à 6h pour prendre le bus à 7h. Ils sont donc fatigués bien avant le déjeuner. Certains parents pensent qu'une collation (un verre de lait) est offerte aux enfants en cours de matinée... Ils s'inquiètent. Serait-il possible d'autoriser une pause de 15 minutes le matin pour un en-cas apporté par les enfants ?*

> Une circulaire datant de 2003 précise qu'une collation dans la matinée n'est pas conseillée d'un point de vue nutritionnel et perturbe l'équilibre alimentaire. De plus il a été remarqué que les enfants ne mangeaient pas ou peu leur repas du midi à cause de ces encas (sans compter que la cours se retrouvait jonchée d'emballages d'encas pas toujours équilibrés). Une collation n'est en principe autorisée que le mercredi pendant la récréation du matin car la matinée est longue. Néanmoins, le lycée comprend que des élèves se lèvent tôt et accepte que les enfants apportent également un encas les lundis, mardis, jeudis et vendredi à la condition stricte et non-négociable, que l'encas soit mangé entre 8h20 et 8h30, heure du début des cours.

Question 10 : *Le protocole pollution est en contradiction avec le protocole sanitaire. Quel protocole prime en cas de forte pollution ?*

> Le LFIP confirme que le protocole sanitaire prime sur le protocole anti-pollution (au vu de l'analyse de risques qui conclut que le risque de contamination est plus élevé que les conséquences d'un épisode de pollution ponctuel). En pratique, cela veut dire que l'ouverture des fenêtres des salles de classe est maintenue en cas de pic de pollution. En revanche, les enfants resteront dans les salles de classe pour la récréation plutôt que dans la cour, comme le prévoit le protocole pollution. À ce jour, le LFIP n'a pas eu de situation de contradiction entre les deux protocoles. Le protocole pollution et les seuils en vigueur n'ont pas été modifiés. Les détails seront discutés durant le comité hygiène et sécurité qui se tiendra fin novembre.

Question 11 : *Pourquoi le protocole de pollution repose-t-il sur l'AQI CN (de Chine) moins strict ? Et non US ?*

La Chine est le pays accueil du lycée qui est régi, pour rappel, par la loi chinoise. D'autre part, il a été fait remarquer que les différences entre les deux mesures ne sont pas vraiment significatives.

Question 8 : *Beaucoup d'enfants trébuchent et tombent dans la cours de récréation. Peut-on vérifier le revêtement au sol de la cour ?*

> Le problème du sol n'est pas nouveau. L'APE avait proposé une aide financière l'année dernière, il faudrait relancer cette proposition. Pour le moment, une protection a été mise en place sous certains jeux en cas de chute et les défauts sont réparés au cas par cas.

Il va de soi que le revêtement demande une réfection totale qui n'est pas simple à mettre en place, les discussions ont été reprises à ce sujet. Il est dommage qu'un établissement si récent soit si dégradé dans la cours.

Question d'un parent d'élèves : Y a-t-il un recours envisagé ?

> Le recours est possible sur une période de deux années suivant la fin des travaux. Des demandes de travaux ont été formulées à plusieurs reprises et des travaux ont été effectués mais cela reste malheureusement insuffisant. L'an passé, il y a eu un projet avec participation de l'association des parents d'élèves et

d'entreprises mais il n'a pas pu aboutir en raison de la crise sanitaire. L'école étudie avec l'APE la possibilité de relancer ce projet. Si le sol n'est pas refait cette année (avec le projet porté par l'APE pour une levée de fonds auprès des entreprises françaises), l'établissement réétudiera au plus vite comment solutionner le problème.

Question 17 : *Pas de changements de lignes de bus possibles pour les élèves : par exemple il est impossible que les élèves puissent, un certain jour de la semaine, prendre une autre ligne pour rejoindre directement le lieu où ils pratiquent une activité. Pourquoi ces restrictions si fortes ? Est-ce imposé par les mesures anti-Covid ?*

> Les changements ponctuels de ligne de bus ne sont pas autorisés pour éviter au maximum les contaminations croisées. Le lycée bénéficie déjà de bienveillance car la présence de différentes classes dans un même bus est autorisée.

Question 9 : *La surveillance dans la cour des maternelles est-elle suffisante ? Combien d'adultes surveillent la récréation en particulier après le déjeuner ? Si le personnel n'est pas suffisamment nombreux, comment est-il possible de gérer une urgence ?*

> 5 adultes assurent la surveillance lors de la récréation, soit un adulte par classe. Une ATSEM est également présente, cette personne est trilingue (français/anglais/chinois) ; ce qui permet de pallier aux éventuels problèmes de communication. Le lycée est conscient que ces problèmes peuvent se poser pour les enfants non sinophones, il convient alors de bien préciser aux enfants de faire appel à cette personne en particulier.

Le protocole de l'élémentaire a été lui aussi revu. À présent, une aji de surveillance est affectée à chaque classe. En renfort des aji, 3 animateurs sportifs sont présents lors de la pause méridienne et proposent des activités sur le stade. Enfin 2 médiatrices trilingues sont là pour la gestion des conflits.

Question 24 : *Il y a d'importants problèmes d'embouteillage devant le LFIP le matin et l'après-midi dûs notamment à des voitures mal garées. Les parents perdent du temps et cela pose des problèmes de sécurité. Que peut-on faire ?*

> Le lycée va se renseigner sur l'aide à la sécurisation du passage piéton le mercredi. Les ralentisseurs seront remplacés prochainement. En ce qui concerne les aménagements, le lycée en liaison avec le poste diplomatique, a signalé la situation aux autorités. Un courrier a été adressé au propriétaire mais est demeuré sans suite.

LFIP a sollicité la police du trafic (vitesse excessive devant l'établissement et davantage de circulation) mais se sent impuissant. Le terrain appartient au groupe, qui détient le bâtiment adjacent. En tout état de cause, une intervention du propriétaire aurait plus de poids. Jusqu'à présent, seul l'aménagement de la zone de dépôt et du parvis a été autorisé.

Le lycée appelle tous les parents à leur faire part de tout problème de sécurité constaté.

Question 18 : *Le LFIP est-il déjà équipé de poubelles permettant le tri sélectif ?*

> Le lycée est équipé pour le tri sélectif au niveau matériel depuis le printemps dernier. En revanche, le contenu des poubelles n'est pas toujours conforme. La mise en place des comportements adéquats va se faire de manière progressive et cela prendra du temps.

Question 14 : *Point sur les commandes de fournitures : Il semble que certaines classes n'aient pas encore tous leurs manuels, porte-documents...*

> Les fournitures sont arrivées tardivement (début octobre) mais à présent toutes les commandes de France sont à disposition des enseignants.

Questions 1 à 3 : Peut-on faire un point sur la programmation des ACS ?

> Dans les conditions actuelles imposées par le protocole sanitaire, les ACS ne reprendront pas. Une communication a été envoyée aux parents.

Le LFIP a tenté de redémarrer les ACS le mercredi après-midi car cela arrangeait les parents mais finalement il était impossible d'organiser la restauration du mercredi en raison de l'allongement du temps des repas pour respecter la distanciation.

Les ACS augmentent le risque de « brassage des élèves » et les inspections rappellent qu'il faut éviter ce brassage et le limiter aux essentiels (le bus, la récréation et les cours de langue).

Le lycée a décidé d'annuler les ACS jusqu'à nouvel ordre pour donner la priorité aux enseignements académiques.

3. Protocole de continuité pédagogique à distance et l'Le contre le décrochage

3.1. Bilan pédagogique de la rentrée et prise en charge des élèves décrocheurs

De manière générale, les enseignants ne remarquent pas un plus grand nombre d'élèves en difficulté en lien avec un décrochage scolaire. Il y a même une légère baisse du nombre d'élèves nécessitant un suivi particulier. Il est rappelé que les compétences sont reprises chaque année et approfondies. De ce fait, des points qui n'auraient pas été abordés l'année dernière ne sont pas systématiquement repris en ce début d'année. Ils seront intégrés plus tard dans l'année afin de combler un éventuel retard.

Les enseignants remarquent quand même des effets délétères de l'enseignement à distance. Il y a des retards sur :

- la maîtrise du geste graphique et d'écriture
- la faculté de concentration
- l'organisation matérielle
- la mise au travail
- la manipulation mathématique
- la compréhension de lecture fine
- la gestion des émotions et le vivre ensemble.

Ce sont des domaines dans lesquels presque tous les enfants ont été affectés. Il y a un travail qui a été fait en début d'année pour améliorer ces points.

Les professeurs relèvent un plus grand nombre de lecteurs en début d'année par rapport aux années précédentes. Les parents se sont concentrés sur l'aspect technique de la lecture. De nombreux enfants sont capables de déchiffrer sans pour autant toujours accéder au sens. Il y a toujours un travail à faire pour en faire de vrais lecteurs.

Tous les temps de sous-service des enseignants et les APC ont été réinvestis dans la remise à niveau des compétences fragiles chez les élèves qui en ont le plus besoin.

Conformément aux consignes du service pédagogique, les évaluations nationales ont été décalées. Les évaluations CP et CE sont en cours. Les résultats seront communiqués fin novembre.

Accueil des enfants allophones : Les classes d'accueil (12h par semaine pendant 2 à 3 mois) pour les élèves non francophones (primo-arrivant et non primo arrivant, population fragilisée l'an passé car moins de langue) ont été reconduites. Le dispositif a été renforcé cette année par l'ajout d'un professeur de FLE

supplémentaire à mi-temps, de manière à proposer des temps de renforcement aux mal-francophones dès le début d'année.

Questions 4 & 5 : Le travail à faire à la maison est rédigé en français. Les traductions ne sont malheureusement pas toujours fidèles. Pourquoi les communications ne sont-elles pas toutes traduites dans les trois langues (français, anglais et chinois) ? Il faudrait sinon bien préciser avant l'inscription au LFIP d'un enfant de famille non francophone que cela n'est pas possible. Serait-il possible de traduire les documents envoyés, notamment pour les rendez-vous parents/professeur, dans les trois langues ?

> Le lycée, étant international, communique de manière administrative dans les trois langues. Mme la Directrice rappelle qu'il n'y a pas de devoirs écrits. Le travail demandé à la maison n'est donc qu'une révision rapide de points déjà abordés en classe. Les enseignants n'ont pas vocation et n'ont pas forcément la compétence pour rédiger dans les trois langues. Concernant le travail à rattraper en cas d'absence pour maladie, il sera effectué en classe avec l'enseignant.

Les représentants de l'APE soulignent que les parents allophones n'ont pas forcément conscience que la communication académique se fera principalement en français à l'inscription. Il est donc suggéré au lycée de clarifier ce point sur leurs brochures et lors des rencontres.

> Les représentants du lycée soulignent qu'il faut essayer de dédramatiser car les devoirs à la maison sont facultatifs. En ce qui concerne le suivi pédagogique des enfants, il convient de contacter directement leur enseignant, éventuellement avec le secrétariat de direction en copie s'il n'est pas possible pour les parents de s'exprimer en français.

Question 6 : Puisque des parents ont des difficultés pour comprendre le travail à faire à la maison, serait-il possible que le lycée ou l'APE organise un soutien scolaire après l'école afin d'aider les enfants de parents non francophones ?

> Il y a eu un dispositif de soutien scolaire proposé l'an dernier dans le cadre des ACS, ainsi qu'un soutien en FLE. Cela ne sera pas reconduit cette année puisqu'il n'y a pas d'ACS. A réexaminer l'an prochain.

3.2. Continuité pédagogique

Les équipes enseignantes de primaire et de secondaire ont mobilisé leur énergie depuis la pré-rentrée à l'amélioration du protocole d'enseignement à distance. Du temps y a été consacré sur deux demi-journées (mercredis après-midi), un conseil pédagogique ainsi qu'un conseil des maîtres.

Les grands principes définissant les tâches de chacun des acteurs de la communauté scolaire (direction, élèves, enseignants, vie scolaire, parents et différents services) ont été arrêtés ensemble :

- simplification des outils de communication autour de la suite office 365 pour tous les élèves de la PS à la terminale, chaque élève aura un compte ;
- mise à disposition de matériel pour les enseignants qui en font la demande ainsi que pour certaines familles dans la mesure des possibilités (ex. : familles nombreuses) ;
- harmonisation des pratiques par niveau (volumes et contenus mieux définis) ainsi que la mise en place d'un enseignement synchrone qui favorise l'interactivité entre élèves et le contact direct avec le professeur ;
- document de présentation du fonctionnement de la classe à distance et d'accompagnement des parents, proposé au début de la période en distanciel ;
- mutualisation des ressources des enseignants sur un espace dédié ;

- formation interne des enseignants à l'utilisation de certains outils numériques et applications.

Un document d'information à destination de tous les parents d'élèves du lycée est actuellement en phase de finalisation et sera soumis au prochain conseil d'établissement.

Remarque d'un parent : Aujourd'hui, d'autres outils sont toujours utilisés par certains professeurs (ex : Seesaw).

4. Présentation des projets de classe

Aucune sortie scolaire, présence d'intervenant, échange avec les établissements partenaires, ni projets inter-niveaux ne seront possibles cette année en raison de l'application du protocole sanitaire.

La parole est donnée aux enseignants :

Pour la maternelle : deux projets sont reconduits car non menés à terme l'an passé, concernant les classes multi-âges : environnement (fabrication de papier recyclé) et sciences-technologie (défi véhicule) ; projet Art de spectacle : cirque, programmation de robots.

Pour les CP : plusieurs projets qui succéderont au cours de l'année : chorale de Noël (le spectacle sera filmé pour les parents, suivi d'un goûter) ; projet Cuisine dans les classes Emile (français, anglais, chinois) ; le 100ème jour de classe ; ateliers de Noël en décloisonnement avec les professeurs de langue ; projet jardinage.

Pour les CE1 : projet Classe de découverte et inter-écoles annulé ; projet plantation au 3ème trimestre ; projet santé en découverte du monde, en lien avec les sections britannique et chinoise ; projet d'écriture sur les 3 contes traditionnels (réécrire un conte à la manière du petit Chaperon, en 3 langues) ; projet en lien avec la semaine du goût mais décalé en Emile chinois

Pour les CE2 : projet Xi'an annulé, en Emile chinois : écrire un texte pour parler de personnages et de lieux connus en chine puis le mettre en scène ; apprentissage poésie et chant ; spectacle (filmé pour les parents) ; les enfants ont été déçus par l'absence d'ateliers pour Halloween donc projet de faire en classe des ateliers de Noël suivi d'un goûter.

Pour les CM1-CM2 : rallye maths ; défi technologique ; KAMISHIBAI ; CM1 : discussion autour d'une pièce de théâtre (en cours) ; CM2 : projet azimut (littérature).

Anglais : projet autour des Emile (sciences, développement durable, recyclage, jardinage).

Chinois : activités du Nouvel An Chinois (les enseignants tiendront eux-mêmes les ateliers) ; CE2 – CM1 / CM2 Protection des animaux sauvages (pandas, singes dorés).

5. Questions des parents d'élèves

Liste d'attente SIB en CE1 : Il n'y a pas d'élèves en liste d'attente CE1 SIB actuellement (les 2 élèves qui s'y trouvaient ont été intégrés suite au réajustements en fin de période probatoire). Par contre, les inscriptions en CE1 sont bloquées actuellement (26 élèves par classe et plusieurs cas d'élèves à besoins éducatifs particuliers). Les nouveaux inscrits sur ce niveau seront inscrits en liste d'attente.

Question 7 : Travaux d'urgence sécurité ? Quid des fonds... quand ?

> Pour rappel ces questions sont traitées avec l'Ambassade et la direction de l'AEFE et seront abordées en détail lors du comité hygiène et sécurité, qui se tiendra fin novembre.

Les éléments de réponse suivants ont néanmoins été apportés :

- risque de chute des panneaux de bois : les fonds ont été débloqués ;
- risque incendie : un exercice incendie se déroulera le 6 novembre avec retour sur expérience et améliorations nécessaires.

Question 15 : Pourquoi les frais d'écolage ont-ils été multipliés par 2 en 10 ans ?

> Cette question relève du conseil d'établissement et fait également l'objet de discussions directes avec la présidence de l'APE, qui ne manquera pas de faire un compte-rendu aux parents.

Question 22 : Nous avons entendu parler de samedis travaillés afin de rattraper 3 ou 4 jours suite au report de la rentrée. Qu'en est-il ?

> Afin de compenser le report de la rentrée scolaire, il a été voté lors du conseil d'établissement du 21 septembre, que deux journées et demi seront rattrapées sur trois samedis : 10 avril, 8 mai et 19 juin. Ces samedis ont été sélectionnés sur des semaines comportant un jour férié chinois, cela afin d'éviter aux élèves et au personnel de travailler plus de cinq jours par semaine.

Le calendrier à jour des vacances va être mis à jour sur le site Internet. Il y aura sans doute une communication.

Question 12 : Quid de l'ambition d'apprentissage du chinois pour les enfants bilingues : y a-t-il une ambition du LFIP de créer de vrais groupes de niveau afin de faire progresser les enfants bilingues, notamment à l'écrit ?

> Il est noté depuis plusieurs années par les parents d'élèves que l'enseignement du chinois, notamment pour les enfants bilingues, à l'écrit est pauvre et peut être trop intense à l'oral pour les débutants dans les sections chinoises.

Les parents ont pris note que les règles de l'AEFE imposent un enseignement dispensé dans des classes hétérogènes et que la mise en place de groupes de niveau va à l'encontre de ce principe. Les enseignants ont été et seront encore formés dans le futur sur la mise en place d'un enseignement différencié.

Les parents rappellent toutefois qu'il y a une frustration des parents et qu'une offre plus ambitieuse accroîtrait l'attractivité du lycée notamment auprès des familles franco-chinoises.

Le lycée a répondu positivement à ces remarques et met l'accent sur le fait d'élever l'ambition avec la configuration des classes actuelles en privilégiant le plaisir d'apprendre des enfants pour "booster" l'excellence. Le sujet sera abordé de nouveau en commission décalée.

Question 13 : Enseignement arabe au LFIP, à commencer par les ACS.

> La priorité du lycée est celle de l'AEFE : enseignement du français et un enseignement de la langue du pays d'accueil. L'enseignement des autres langues ne fait pas partie des missions premières de l'école. L'enseignement de l'anglais est déjà en soi une chance. L'enseignement de l'arabe exigerait un recrutement spécifique, cette question est donc déclarée hors sujet. L'ouverture d'une ACS pour cette langue n'est pour le moment pas possible puisque les ACS sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

En revanche dynamiser les sections britanniques et chinoises est une priorité.

Question 16 : *Action jumelée avec l'association Albatros : Formation sur Low Carbon Economy / Développement Durable, que peuvent reprendre les professeurs des Écoles avec les premiers modules SAPHIR ou GAIA...*

> Mme Maginot propose de se rapprocher d'elle au sujet de cette question. Ce genre d'action n'est pas une priorité dans la situation actuelle car il nécessiterait la présence d'intervenants, qui n'est à ce jour pas autorisée. Le lycée ne voit en revanche pas d'inconvénients à ce genre de projet si un professeur des écoles est intéressé.

Question 19 : *Pourquoi le LFIP ne propose-t-il pas une journée de repas végétarien à la cantine, comme tous les établissements scolaires de France en ont l'obligation depuis 2019 ?*

> La composition des menus sera abordée lors de la commission de restauration, qui se tiendra d'ici-là fin du mois.

Question 21 : *Peut-on revoir les horaires et les jours des conseils et commissions ?*

> Les parents d'élèves remarquent que, dans les conditions actuelles, les professeurs pourraient participer aux réunions à distance, ce qui leur éviterait de rester 3h30 de plus au lycée. L'administration trouvera un compromis, qui convienne à tous, concernant les jours et horaires.

Séance levée à 19h.

La secrétaire

Mme Orsolle

La présidente

Mme Maginot-France